

LA FROMAGERIE DU LIEU

Selon les comptes (ACL, JBC/B) celle-ci aurait été construite en 1834. Pendant une vingtaine d'années environ la société de fromagerie va fabriquer le fromage, manipuler, comme on dit alors. Cette activité n'est toutefois que saisonnière, puisque l'été les vaches sont montées à l'alpage.

La société semble connaître des difficultés d'organisation au milieu des années soixante. On ne manipule plus, on vend le lait à l'amateur qui se présente. L'homme de la situation n'est pas toujours facile à trouver. Il y a en plus les problèmes de prix. Le miseur n'en offre pas toujours assez. En 1867 par exemple on oscille entre vendre le lait ou le manipuler "à l'instar de la laiterie des Charbonnières". Celle-ci semble être, au moins momentanément l'exemple. En 1868 on parle même de liquider la société:

"Du 15^e juin. Vu que le nombre des sociétaires n'apportant pas leur lait à la fromagerie et que d'autres n'en ont point à apporter, l'assemblée estime qu'il serait nécessaire de faire la liquidation de la société, et elle décide de renvoyer cette question à la prochaine assemblée; à ce sujet tous les sociétaires seront avertis par cartes".

En juillet de cette même année 1868 la vente du lait est sans résultat. On reparle de manipuler en société à l'instar de la laiterie des Charbonnières et d'engager un fromager pour ce faire. Celui-ci sera, selon le procès-verbal du 8^e d'août, Marc Rochat, ancien fromager aux Charbonnières. Il est engagé pour le prix de deux cents francs et une pièce de cinq francs d'arrhes pour le service de la fromagerie du Lieu dès le 1^{er} octobre à la montée des vaches en 1869. La nourriture et le logement du fromager sont à la charge des sociétaires. Ce même jour la société décide que la manipulation du lait se fera en vacherins pour l'automne et en fromages au printemps.

Ainsi le premier vacherin fabriqué en société au Lieu pourrait bien l'avoir été le 1^{er} octobre 1868. Sorti de la chaudière vers les neuf heures du matin, sanglé probablement juste avant midi.

On décide encore de faire confectionner une marque à feu avec millésime pour le marquage des boîtes à vacherins. Comme d'acheter 4 à 5 toises de feuilles pour faire des fonds à épurer les vacherins. On louera une petite chaudière pour une telle fabrication. La vente des vacherins sera fixée ultérieurement, de même que l'achat des boîtes, sangles et serres à vacherins, ce dernier article pouvant être assimilé à moules à vacherins, à l'époque en bois.

En assemblée du 18 août 1868, décision est prise de vendre les futurs vacherins à Henri & Louis Guignard frères au Solliat, à 47 centimes la livre. On achètera les boîtes et les écorces à Fortunat Carrez de Mouthe au prix de 24 centimes la boîte y compris l'écorce.

Cette première fabrication se terminera le 14 janvier 1869.

Les vacherins de la saison suivante seront toujours livrés aux mêmes acheteurs, tandis que ceux de la saison 1870-1871 seront rachetés par Samuel Rochat Sapeur aux Charbonnières.

Fourniture des boîtes & sangles pour la saison 1870-1871, par Louis Rochat d'Edouard aux Charbonnières, pour le prix de 22 centimes $\frac{1}{2}$ la boîte y compris la sangle.

Le 13 février 1871, comme il n'y a pas encore assez de lait pour fabriquer un fromage, on décide de poursuivre la fabrication des vacherins une dizaine de jours.

Etc...

On découvrira quelques éléments de comptabilité de la société - ACL, JBC/B - aux pages suivantes.

Notons encore ici que les vacherins étaient d'un bon rapport. Ainsi en 1868 le lait à rapporté 22,7 centimes par pot aux couleurs pour les vacherins, et 15,73 par pot pour les fromages.

Etat general du coute du Batiment et utensiles
ou meubles de la fromagerie du Sieu appartenant à une société
et payé par eux jusqu'au mois de Janvier 1839

Janvier 1834	Le total general du coute du batiment selon la recapitulation	11,17 40
1 ^o	A déduire ce qui est dû à Abram Mattioy pour l'achat du terrain	3304
2 ^o	Plus ce qui est dû à David Samuel Courcier & Lubert	3304
3 ^o	A déduire le montant du bois soit devis et la terre du chenal fait	963
	Il reste à francs	432 "
4 ^o	Pour l'acquisition de la chaudière, et réparations au bâtiment	
	Il figure le compte au registre folios 62 et 63 à 154 20 sur le devis précédent	139 20
5 ^o	Le 26 May 1836 remboursé à M ^r David S. Lubert à compte de ce qui	
	lui est dû ci dessus la somme de francs	296 20
6 ^o	Plus il a été fait achat d'une brinde pour usage de chaudière	3 20
7 ^o	Trayé pour achat de tricaux ferrures et chaux en tout fait	15 40
	En Juin 1837 il a été payé la somme de	878 20

1839	Rembourser le restant du capital dû à M ^r David S. Lubert	239 90
1 ^o	Plus acheté une romaine à valors bes pour le pressoir	15 30
2 ^o	Plus acheté une table en sapin et un banc pour	5 "
3 ^o	Plus acheté un poids à peser le lait et fraise à sujet	36 30
4 ^o	Plus pour deux biches de poids et ferrures et pour les pressoirs	4 15
	Coute general de l'établissement de la fromagerie Total	1582 80

Note: nous avons à faire là à un registre absolument unique dans toutes nos annales fromagères puisqu'il porte, admettons qu'une comptabilité réelle ne commence qu'en 1839, sur 133 ans! Et sans même que ce registre ne soit vraiment en mauvais état. Il est des miracles archivistiques dignes d'être signalés, ce que nous faisons ici.

53

Leu du 1^{er} plu^{viôse} 2,9 mai 1858 rendus par Constant Guignard caissier

Dépenses.

Pour l'intérêt du bâtiment et mobilier, capital 1200 à 4 p. 1/2	41.00
Provision de 10c par 100 pots pour le maintien de l'établissement ^{3/4}	9.50
Salairé du fromager Marc Rochat et arches	205.00
" " Secrétaire	60.00
Cheu même, pour frais de bureau	2.50
C. Jules Humbert, pour soins aux fromages 31 jours à fr. 50, 60 jours à fr. 1.30	114.20
" Piquet Alexandre, pour chandelles et allumettes	
" Charles Henri Rochat, sa note pour dépense quand le fruitier est ou	3.30
Cheu même, pour frais de 7 ^{me} pesée à la fromagerie	2.40
" " " dernière pesée, idem	6.65
C. Isaac Rochat, pour 18 douzaines peaux de caillots à fr. 1.60, 200 pots de ² fromages	30.55
C. Armand, pour troupe bois de hêtre	27.50
" Laffely, pour 5 douzaines peaux de caillots à fr. 3, 15, 11, 10, 11, 12, 15	15.00
" Fortunat Caves, pour 12 1/2 boîtes et sangles à 24	305.52
Rembours des avis concernant la vente de lait en 1858	8.38
Achat d'un registre pour les comptes	3.00
C. Bequet Alexandre, sa note pour peaux de caillots, ficelle, cordons ^{caractés}	13.10
Une feuille de timbre pour le marché aux fromages	0.15
Achat de 2 sacs de sciure	0.70
" d'un registre pour marquer le lait, et ports	9.20
Pour 1/2 pots de rooline à fr. 1.40	0.30
Affranchissement de plusieurs lettres à Michaud et à Longchamp, ^{fromages}	1.75
Frais pour le 1 ^{er} chargement de fromages	0.10
Coopris au Salliat, pour venir charger les fromages	0.50
Charroi de Stommaire à fr.	57.00
Frais avec le marchand lors de la dernière pesée des fromages d'après la note	20.10

C. Reportes fr. 102058

les années 1858-59 et 1859-60

Dépenses		
Cl. Meylan Henri, pour le logement du fromager en 1858, 9 mois		20 00
Une fièvre Rochat (pour la location d'une chaudière, 2 hivers à 10 fr)		20 00
Cl. Piquet Alexandre, clous pour supports, etc.		1 90
" Charles Rochat et Louis Pillard, 12, 24 perches couvertes à 10 fr		113 30
" " " Fourniture et passage de 33 perches minces p. sable		14 75
" " " " " " 133 perches p. chèvres à 20		29 84
" " " " " " 65 perches p. perchettes à 16		11 70
" " " " " " 189 perches muretage à 16		30 24
" " " " " " 4 perches lambis à 5 fr		20 00
" Raymond Julien, pour déblais de matériaux à la chambre des fo		2 00
Clu même pour l'achat de 3 pots en terre pour fromage		80
St Fougère Pitron, pour 2 vitres vernies au chassis de la cuisine		80
Achat d'une lampe à néoline et barette		4 80
Cl. Alexandre Guignard pour un tourneau à axi		6 00
Timbre p. procuration, afin de passer l'acte du terrain acheté		15
Cl. l'huissier, publication pour le charroi de pierres et de sa		20
Insertion sur la feuille Savis, pour le concours des ouvrages de la		2 47
Frais avec les témoins pour passation de l'acte Guignard		1 00
Cl. l'archiprêtre de 3 lettres à Damini, mazon pour ouvrages		30
" " " 3 " à divers particuliers pour tablarde		15
Payé à Raymond garde-chef, pour vérification des limites de la		3 10
fromagerie et 2 pots de lettres		
Pour nettoyer la fromagerie (1 pot de suie)		1 00
" pour les fondations de la chambre de lait, payé aux mazon		2 00
Payé pour lever les pierres sur le las à la Thierce		50
Cl. l'huissier, 2 publications pour un saloir et charroi des fromages		40
Ramonage de cheminées, 5 fois à 25		1 25
Cl. Piquet Alexandre, pour clous livrés à fergues, p. la fromag		1 60
" Meylan Henri, sa note pour fourniture de solives, char		
sci. de pions pour la cave & la coulisse etc		16 50
" Meylan Georges, pour fourniture de 18 perches de planches à 10 fr		
de char de pierre à 10 fr & 14 perches de lambis à 5 fr - pour tablarde		
de la chambre de la chambre & la coulisse, payé sa note		25 10
Cl. Reporter Fr		411 35

72

	Report	411.35
M. Gaidon Joseph, sa note pour la coulisse		52 00
" Terjeus Pithon pour replancher la chambre à fromage		8 50
" Meylan Etienne, ce qu'il a payé pour la marque de la fromagerie		17
" " même, 8 pieds de planches à p. 9,30 pour la coulisse et 16 lambris pour les tablards à vache		10 90
M. Ormand Rochat, 62 pieds de feuilles lignées à 6/16 la toise pour fonds à vacheurs		37 20
M. même pour 2 toises de planches pour le plancher de la nouvelle chambre à fromages à 7/16		14 00
" " pour 9 tablards à fromage mesurant 14 p. 1/2 x 1/2		24 00
M. Jacques Gayzer, pour 23 tablards " " à 3/4		69 00
" Gaffely, pour 2 cercles " "		10 00
" Terjeus Pithon pour faire le plancher de la nouvelle chambre à fromages et une forme de buffets dans la porte supprimée ^(ces lambris)		7 50
M. même pour faire 12 tablards ^{littés} pour les larniers de la chambre du lait, recouper les montants de la dite porte ainsi qu'à juster et recouper 6 larniers, 6 charnières ^(et les respect)		6 50
M. Horni Dupraz, pour la fourniture de 49 charnières de poutre		13 60
" " " " " " de 39 caisses de sable à 1/2		15 60
" " " " " " de 3 cordes à 2/3		6 00
" " " " " " de 2 bases à la porte de la chambre à lait à 1/2		4 00
" " " " " " d'une couverture de l'arrière		1 00
" " " " pour déblai à la fromagerie, creuser les fondations et retenir les larniers, 5/16 journées à p. 20		15 40
M. Joseph Janini, pour 5,10 perches de murs à p. 15,50		79 05
" " " " 19 journées à p. 3,30 réduites à		60 00
" François Guignard ^{et M. Henri} pour charroi des pierres et du sable à 1/2		66 30
" " " " pour fourniture de 4 solives, poutre ^{et poutre}		5 00
" " " " 5/16 caisses de sable en plus, charroi ^{à p.}		5 00
	Report	937 90

	Report	937 90
M ^{rs} Bonard, pour 144 piéces de murettes à fr. 1,50 le piéce		2 10
" Meylan Georges, pour la fourniture de 3 solives et charri d'un char de gravier pour la chambre à fromages		3 30
" Court Antoine, pour crochets remis à un bonneau d'asie, à la brante, avoir fait deux crochets aux jets à pécure et remis à crochets à un prisonnier		2 40
" Meylan Henri, pour achat de terrain échangé à Ferdinand Guignard		43 55
" " " " " Fourniture de 43 supports de tablards à fr. 9,10		430
" " " " " le 3 caisses de pierres pour empierrement		90
" " " " " pour avoir euille 5 demi-caisses de sable à 40c		2 00
" " " " " Indemnité pour surveillance des ouvrages		5 00
" Monsieur Bonard, pour actes d'acquisition de terrain		8 55
M ^{rs} Recreau, impôt et assurance de 1869 et droit de mutation		21 80
M ^{rs} Chéze Rochat, pour indemnité du dommage causé à son char		6 00
" Albert Eugène pour la fourniture de 56 briques de char		27 00
" Déprez Louis, pour la fourniture d'un seillon à recôte		20
Exécutoire du billet de 1000 fr. à la banque pendant 60 jours		211 30
M ^{rs} Chéze, pour publication du concours des ouvrages, pour la chambre du fromager		20
" Meylan Henri, pour avoir payé pour réparres gonds et une serrure pour la porte de la chambre au fromager		5 15
" Bonardi sublantier, pour 124 piéces de chisouane à 35c et 14 piéces à 1 fr		82 20
Indemnité à Ferdinand Guignard, pour dommage causé		6 00
M ^{rs} Tonguea Pithon, pour faire une fenêtre, un chaddeq ainsi que pour refaire un cadre au montant de fenêtre à la lucarne et la reversoir		23 50
" Henri Dupraz, pour 29 piéces de coulis se afin d'arrêter l'eau du chisouane à 100c		11 60
" Enfants pour le creffort de matériaux des la chambre à fromages au plafond du giletas		90

At Reportes 1219 21

174

		Report	1919.
M	Legua Pithon, 11 1/2 journées à fr. 3,50 pour faire la lucarne au haut et ranger les lieux d'aisance et 1 fr pour le cadre de la dite lucarne	20	
M	Lucien Raymond, pour la taille de la fenêtre de la chambre	1	
"	Jacquet Bédot, pour une serrure de la porte de la muire à la chambre	1	
"	Joseph Parisi, pour menu et travail à la chambre du fromager, etc. 28 3/4 journées à fr 3,30	95	
"	M Maydan Henri, payé une serrure pour la porte des latrines	1	
"	" pour la fourniture de charroi de 9 demi-caisses de sable à fr 140, pour les ouvrages du logement au fromager	126	
"	Une même, voiture de 4 demi-caisses de chaux des le cimetière à 40c	16	
"	" Fourniture de 2 pendants, un à la cave à fromages et l'autre devant le bâtiment	4	
"	" Fourniture de 2 chars de pierres et charroi, pour la sculisse	2	
"	" Fourniture de 37 1/2 paille de froment, pour le lit du fromager à 3 fr	112	
"	" Fourniture de 999 anneaux pour la lucarne	70	
"	" " de 10 pouces boudrons à fr 1,50	2	
"	" " de 8 pieds de planches à 4 fr	32	
"	" Pour 6 journées aux ouvrages de la lucarne et des latrines à fr. 2,50	15	
M	Jacques Gayzer, charpentier, p. 117, 118 pieds carrés de planchers bruts à 10 fr	1170	
"	" " " fr 119, 98 pieds carrés de plancher plat	981	
"	" " " 116, 40 p. de plafonds à 25 fr la pièce	291	
"	" " " 42, 9 " de porte et placage à 45 cfr	193	
"	" " " 136, 95 de galon lage à 25 fr la mètre	477	
			1499
			CX Report 15509

	Report	1550 91
De Jacques Gayzer, 135,60 pieds carres de muretage à fr 20 la ^{peuch}		27 12
" " 20,49 " pour porte à 75 ^e le pied		5 11
" " 34,9 " couvants de mûrin à 75 ^e " "		8 65
" " Cadre du lit		5 "
" " Fiches pour la porte du buffet.		40
" " 2 sacs de gyps à 3 fr		6 00
De Meylan Etienne, pour 4 caisses de chaux à fr 3,50		14 10
" " " un paquet de lilaux		5 10
" " " 1 fourneau		6 00
" " " 6 pieds de planches à 90 ^e		5 40
" " " l'effet de la barque, un rate de		2 80
" " " 2 frotto de la caisse hypothécaire		25
De Guignard Ferdinand, pour 8 brochettes de chaux		
" " Jules aubergis à fr 5 ^e		6 00
" " Jules aubergiste, pour 8 " " " 110 ^e		6 40
" Raymond Julien, pour l'envoie à épurer les canalis		2 00
" Meylan Georges, 2 chas des pannes pour la chambre à fr 5,20		10 40
" " " 4 chas de palais à 30 ^e		3 20
" " " charroi de la taille de la fenêtre ^{de} destination ^{de} Stuy		2 50
" M. Bonnard, frais pour l'obligation de la caisse hypothécaire		18 80
" Bonardi pour la fourniture et le passage en zinc d'un envoi d'eau à la fenêtre de la chambre		4 50
" Dupraz Henri, pour le seuil de la chambre du toit		4 00
De Receveur, impôt et assurance en 1870		24 05
De Meylan Henri, fournir et ranger une pièce a fromages avec cordes et boutons		3 50
" " " un escalier pour fournir les fromages		1 50
De Pignard Alexandre, pour 2 milliers finies de gyps à		1 50
" " " 4 saures tuile pour fraillasse à fr 1,50 et chevillière et fil		6 35
" " " pour 3 pds de bois à fr 4,50; 1/2 pds de saile fr 4 ⁵⁰ et 6 auds de estonne à fr 4,15		28 95
" " " 15 auds de toile pour 4 draps à fr 1,50 et fr 1,20		22 90
	Report.	1784 11

56

	Report	1784	II
de Alexandre Piquet			
36 plumes pour oreillers à fr 1,50, 3/4 and toile fr 1,50, linogase		6	15
et 3/4 and toile coton à fr 1,60			
On même paille gros blé 2400 à 20		4	80
" " - 1096 de pointes, 3 crosses à 15 ^e		4	15
Couture de la paille, du duvet, des oreillers et des		5	40
" " Ravage de 4 draps			80
Achat d'une sautoire à 3 trous			20
10 Ferdinand Guignard pour la fermeture vers la fra		3	00
" Piquet Alexandre, pour 1/2 p 16 pointes à ^{malgré} Montan.			60
" Carl Fontaine, pour avoir remis à la bank 3 doucs			
le fonds et icale, la bavière fonds et 2 cercles, et le bar		4	50
Remplacement de l'effet à la banque cantonale ^{de} 1000			
Extraits de cadastre et port pour l'emprunt à la caisse			
hypothécaire			50
Demande à la caisse à la caisse hypothécaire, et affranchis			
Sports de 20 ^e			80
Vincent pour la procuration, 2 feuilles à 15 ^e et législation, etc			1 10
Frais à la stipulation de l'obligation			1 50
Impôt communal 1868 & 1869			1 60
Total des Dépenses fr			1818 01

22

Comptes pour le service ordinaire du lait à la fromagerie
du lieu, dès le 15^e octobre 1870 à la fin des caches 1871,
rendus par Guignard Constant, Caissier.

Dépenses		F	C.
Il est rendu au caissier sur les comptes 1869-70		3	35
Pour l'intérêt des mobiliers & du bâtiment, 1000 fr à 4 p 100		48	00
Provision de 10% par 100 pots pour le maintien de l'établissement (54091) pots		54	09
Salaires du fromager, Mare Rochat et autres		230	00
Frais à son engagement		1	30
Payé à Ami Rochat, en remplacement du fromager 20 jours à fr 1,70, dont ce dernier à fr. 30		14	00
Payé à Lami Dépraz pour avoir remplacé le fruitier, 2 fois		5	50
Frais et directions lorsque ces remplaçants ont été placés		1	00
Salaires du secrétaire		60	00
Frais de bureau		3	00
Payé pour les soins des fromages		100	00
" pour 3 dz peaux de caillots à fr. 3,30 chez Isaac Rochat		9	90
Note à Fontannaz-Monriet, pour 3 toiles à fromage et 5 douz. peaux de caillots		10	00
Port des dits et dépêches à ce sujet		-	90
Payé à Rochat Louis, pour la fourniture de 129 bottes de 2 1/2		277	03
" " Piquet Alexandre, pour la fourniture de 1/2 moule de bois		9	00
" " Meylan Jules pour la voiture de cobuis		4	50
" " Humbert et c ^{te} , pour raccommodage de 13 toiles		1	80
" " " " pour acheter 5 toiles et fil		4	10
" pour 6 pots de résine à fr 1,40		8	40
" sacs de sciure		40	
" pour affranchissement de lettres à Ferrière, Longcharrier, Fontannaz, etc.		155	
Frais lors de la vente de fromages à Dépraz		1	50
Pour les rembourse de l'avis sur la feuille pt la vente des		1	57
" Frais lors de la vente des fromages restants		9	00
" Cart Tréberink, pour avoir remis un cercle à la P ^{te}		00	
		868.	39
	A Reporter		

Carrez ne pouvait qu'être de Mouthe ou environs. Et s'il livrait des boîtes et des écorces à la fromagerie du Lieu en 1869, on peut supposer sans crainte de se tromper que la dite procédait déjà à l'époque à des fabrications de vacherins.

Une question, la fromagerie du Lieu fabriqua-t-elle un tel produit avant la fromagerie des Charbonnières qui commença en 1866 ?

L'Abbaye le 30 décembre 1896

La Société de Fromagerie du Lieu
à Alfred Rochat à L'Abbaye pour
fourniture de sangles en 1896 Doit

septembre 29	livres	400	sangles
octobre 12 et 21	"	625	"
novembre 4 et 26	"	800	"
décembre 5	"	520	"
idem 8	"	250	"
idem 19	"	270	"
idem 30	"	500	"
		<u>Total</u>	3385

soit 3385 sangles à 17 frs le mille

fait 57 frs 54 ct

Constant Magnenat

Acquité le 31 Décembre 1896.

Alfred Rochat

Bon pour : 655 fr. 12 ct.

Le caissier de la Société de fromagerie du Lieu
présente à M. Jules Guignard de La fuite la
somme de Six cent cinquante-cinq francs

deux centimes pour la fourniture de 3000 litres
de lait à vacherins livrés pour la saison 1896-97.

Le Lieu, le 13 mars 1897.

Le Secrétaire:
F. W. Aubert

acquitté le 21 Mars 1897.

Jules S. Guignard

Copie

FROMAGERIE DU LIEU

La Vallée de Joux.

FROMAGES DE GRUYÈRE

PÂTES MOLLES

INSTALLATION SPÉCIALE

POUR LA
FABRICATION

de vacherins.

Concours cantonal 1890:

Prix et diplôme.

Membre du Syndicat

DES LAITRIES
de La Vallée de Joux.



Le Lieu, le 17 octobre 1896.

Charge.

Monsieur Louis Daproz, amodiateur

au Lieu

Monsieur,

Le Comité de la Société de fromagerie a pris
connaissance de votre lettre chargée du 13 octobre par la
quelle vous l'informez que ne possédant plus ni fourrage ni
bétail vous n'avez pas de lait à apporter à notre établis-
sement.

Votre lettre n'étant accompagnée d'aucune preuve é-
tablissant la ^{vérité} exactitude de votre allégation, nous considérons
celle-ci comme inexacte et nous estimons que vous avez con-
traverté et contrevenez chaque jour à l'article 34 de notre Régle-
ment; en conséquence, en application de la lettre F. de l'art. 43
du dit règlement, nous vous condamnons à payer à la

Société une indemnité par contravention de six francs par contravention, soit par traite, du 1^{er} octobre à ce jour 1^{er} dit, au total une somme de deux cent quatre francs (fr. 204) avec avis que si vous ne rentrez pas immédiatement dans l'ordre l'indemnité sera, conformément à l'art. 43 précité, déduite dès le 18 courant.

Agreez, Monsieur, nos salutations empreintes.

Pour le Comité de la Société de Fromagerie de Lieu

Le Président:

Le Secrétaire

Signé E. Meylan

P. W. Aubert.

FROMAGE, BEURRE & VACHERINS.

LAITERIE DU LIEU

Jean AUBERT, laitier

Marchandises du mois de Mars 1928 Doit

Le Lieu, le 13 Avril 1928

Mois	Date	Francs	Cent.
Mars	1. P. just Alfred.	13.	85
"	7. Nide Henri.	15.	65
"	9. Dejez Charles.	8.	90
"	11. Dejez Robert.	19.	90
"	13. Raymond Clie.	55.	35
"	14. Luejwood Pierre.	43.	90
"	15. Simonet Robert.	18.	20
"	22. Lugini Paul.	12.	-
"	24. Luejwood John.	22.	20
"	28. Dejez Louis.	1.	-
"	24. Higley Alicia.	11.	30
"	30. Lugini Charles.	16.	70
Total		254.	95

LAITERIE ◊ FROMAGERIE

VACHERIN DU JURA [1934-1945]

OTTO GERBER

LE LIEU (VALLÉE DE JOUX)

TÉLÉPHONE N° 3

Laiterie-Fromagerie O. GERBER

LE LIEU (Vallée de Joux) [1934-1945]

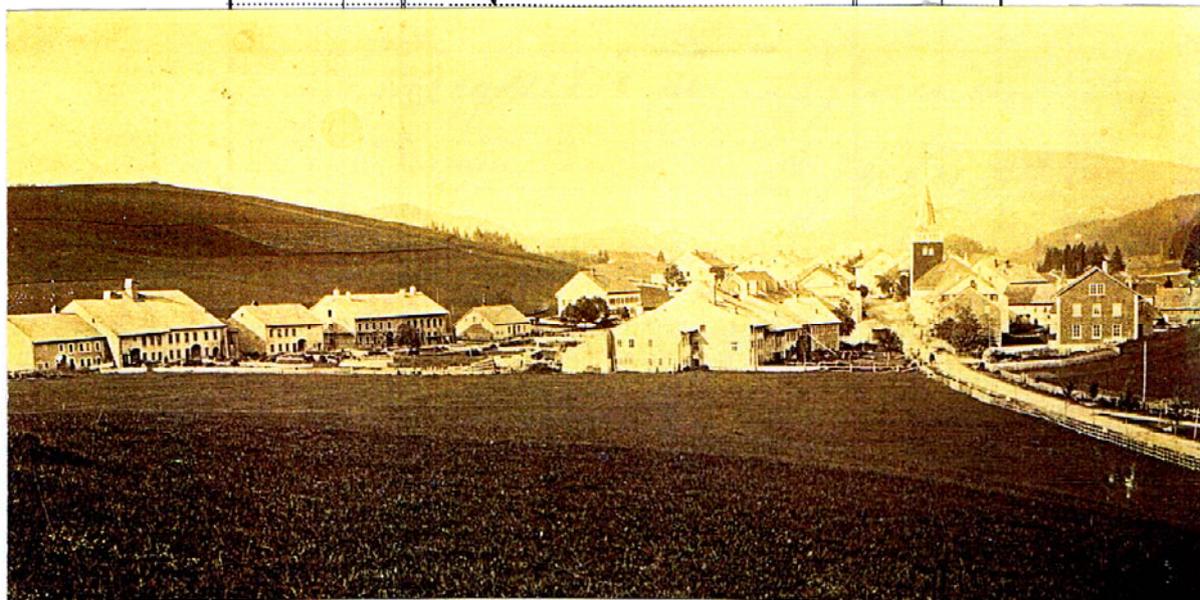
Téléphone N° 93

No laiterie du Lieu Doi^t

Le Lieu, le 194

316

1/2	abonnement téléfl. pour 45	
	f 45	
	↓	



Fléché, le bâtiment de la fromagerie du Lieu à la fin du XIXe siècle.

Liste des laitiers et des commerçant de fromage du Lieu

(Selon l'annuaire commercial)

- 1901 Vacherins, Cart Eugène
1905 Laiterie Rochat-Meylan Henri
Vacherins, Cart Eugène
1910 Laiterie Rochat Louis Cabado
Vacherins, Cart Eugène
" , Aubert Paul
1915 Laiterie Rochat François
Vacherins, Cart Eugène
" , Aubert Paul
1920 Laiterie Golay Constant
Vacherins, Cart Eugène
1925 Laiterie, Constant Magnenat
Vacherins, Cart Eugène
1930 Laiterie, Aubert Jean
Vacherins, Cart Eugène
" , Aubert Jean
1934 Laiterie, Gerber Otto
Vacherins, Dubois-Cart Mme, veuve
" , Aubert Jean
1935 Laiterie, Gerber Otto
Vacherins, Dubois-Cart Mme, veuve
1940 Laiterie, Gerber Otto
Fromages, hoirie Cart Eugène
1945 Laiterie, Gerber Otto
Fromages, hoirie Cart Eugène
1950 Laiterie, Tanner Eugène
1955 Laiterie, Tanner Eugène
1960 Laiterie, Tanner Albert
1965 Laiterie, Munier
1970 Laiterie, Savaży Hubert
1975 Laiterie, Savary Hubert
1980 Laiterie, Vonlanthen Roland
1985 Laiterie, Hauser Charles
1990 Laiterie, Hauser Charles
1994 Laiterie, Hauser Charles

Dès samedi, le vacherin revient dans vos assiettes

De sévères, ses règles de fabrication sont devenues drastiques. Conséquence: beaucoup de producteurs ont jeté l'éponge. Pas Charles Hauser, qui lui accorde sa préférence.

Parlez de vacherin à Charles Hauser et vous dessinerez un sourire sous sa moustache: le vacherin, c'est son enfant chéri. Bien sûr, il est très attentionné avec ses meules de Gruyère. Mais parce que, comme un enfant délicat, le vacherin exige des soins attentifs, Charles Hauser lui accorde sa préférence. Cela lui a d'ailleurs valu d'être par trois fois médaillé d'or et d'argent au Concours international de fromages de montagne à Grenoble. Et comme tous les fabricants, il a

redoublé d'attention depuis que le vacherin a subi des avatars qui ont failli causer sa perte. Mais ce fromage est tellement incrusté dans les traditions gastronomiques qu'il est sorti grandi de ces coups du sort.

Des règles draconiennes

Car la Centrale du vacherin Mont-d'Or ne se contente plus de mesures homéopathiques: elle a imposé des règles de fabrication et d'hygiène qui sont devenues drastiques. Avec pour corollaire d'importants investissements pour les fabricants et affineurs. Beaucoup ont renoncé: alors qu'on comptait encore onze affineurs et quarante-quatre fabricants en 1985, ils ne sont plus aujourd'hui que dix-sept fabricants (dont sept fabricants-affineurs). Et les trois tous établis aux Charbonnières.

L'origine du vacherin est imprécise. Charles-Adrien Golay a émis une hypothèse selon laquelle «des fromagers de montagne, n'ayant en fin de saison plus assez de lait pour faire des «pièces» normales, moulaient ces disques de pâte à trois kilos et les cerclaient d'écorce de sapin, seule matière souple, à disposition».



PAR
Gilbert HERMANN

neur et historien du vacherin, relève que la plus ancienne mention connue figure sur le livre de comptes de 1823 de Louis Rochat, cabaretier aux Charbonnières.

C'est donc une longue tradition que poursuit Charles Hauser, depuis 1981 former le vacherin au Lieu. «J'ai commencé à fabriquer le vacherin en 1969 alors que j'étais laitier à Longirod!» Le 5 septembre, en reprenant la fabrication, il a entamé sa 26e saison de «vacherinage». Depuis quatre ans, de fabricant, il est devenu fabricant-affineur: «Aujourd'hui, la qualité du vacherin est plus homogène.» Mais il se trouve toujours quelques sceptiques pour affirmer que «le vacherin n'est plus ce qu'il était».

Plus qu'un autre, le vacherin porte «la griffe» de son fabricant et de son affineur. Car si les règles de fabrication sont établies, il y a tout un doigté qui entre en ligne de compte pour obtenir cette croûte sous laquelle le gastronome trouvera cette pâte pleine d'onctuosité. Pâte que vous pourrez déguster dès samedi.

G. H. □



Dernier broissage avant la mise en boîtes chez Charles Hauser au Lieu.

Des fromages vaudois épatent le Tyrol

D'un concours international de fromages, le vacherin du Lieu est revenu «doré» et le gruyère de Grancy «bronzé».

Deux fromageries vaudoises ont été à l'honneur lors de la récente Käsiade, concours international de fromages qui a eu lieu à Hopfgarten, dans le Tyrol (Autriche). Leur vacherin a valu à Charles et Patrick Hauser, du Lieu, une médaille d'or alors que le gruyère de Fernand Coeytaux, de Grancy, a reçu une médaille de bronze.

C'est un plateau constitué par 357 fromages en provenance de sept pays qui a été présenté au jury. La Suisse — qui présentait 133 fromages — a remporté 28 médailles, dont 6 des 9 médailles d'or. Considérant l'audience internationale de la Käsiade, un tel résultat rejoint André Meylan, gérant de la centrale du vacherin Mont-d'Or: «Ça prouve que le vacherin est capable de remporter de l'or! Mais, bien qu'il ait été l'objet d'une présentation à la télévision autrichienne, il ne va pas gagner de parts de marché en Autriche. Certains Autrichiens, déçus par sa texture onctueuse se demandent comment on a pu inventer pareil fromage. Je caricature, bien sûr!» D'autres, par contre, lui ont réservé un accueil enthousiaste. C'est le cas du jury.

«C'est une satisfaction personnelle,

confient Charles et Patrick Hauser. Ça fait de la réclame pour le vacherin Mont-d'Or et ça fait aussi plaisir à nos grossistes et à nos clients. Mais les médailles que nous avons déjà gagnées au Concours de fromages de montagne de Grenoble prouvent que cela n'aura aucune influence sur le volume des affaires!»

«Juste récompense»

Fernand Coeytaux espère que sa médaille de bronze amènera la population de Grancy à faire davantage honneur à son gruyère.

Président de la Société de laitier, Philippe Devantay est aussi heureux que son fromager: «Cette médaille, on la lui souhaitait. C'est la juste récompense d'une année de fabrication extraordinaire!». En effet, la production de Fernand Coeytaux a obtenu une moyenne de 19,4 points sur 20. Cela lui a valu d'être sélectionné par FROMCO SA à Moudon — qui prend en charge sa production — pour la Käsiade. «Je n'ai pas eu mon mot à dire!» Mais aujourd'hui, son mot, Fernand Coeytaux le dit: «Je suis bien obligé d'être content!»

G. H. □



Sabine Papillou

Charles Hauser: «Ça fait de la réclame pour le vacherin Mont-d'Or et ça fait aussi plaisir à nos grossistes et à nos clients. Mais ça n'aura aucune influence sur le volume des affaires!»

Deux fromages
vaudois font
saliver le Tyrol



Sabine Papillou

Le vacherin de Charles (photo) et Patrick Hauser du Lieu, et le gruyère de Fernand Coeytaux de Grancy ont été couronnés lors de la Käsiade de Hopfgarten en Autriche. 34

24h
28-29/11
1998

JBC SOCIETE DE LAITERIE DU LIEU OU DE FROMAGERIE

JBCA Procès-verbaux + suppléments aux procès-verbaux

1856 - 1937 Livre des procès-verbaux, un registre

Suppléments aux procès-verbaux (une enveloppe), avec:

- quelques extraits du registre,
- un rapport pour reconstruction du bâtiment de fromagerie du Lieu, daté du 26 sept. 1881

JBCB Comptes + suppléments aux comptes

1838 - 1972 Comptes, un registre

Suppléments aux comptes (une enveloppe), avec:

- Comptes 1896 - 1897, un cahier
- Comptes 1898 - 1899, un cahier + comptes 1902 - 1903
- Comptes 1899 - 1900, un cahier + comptes 1900 - 1901
- Comptes 1903 - 1904; 1904 - 1905; 1905 - 1906; un cahier
- Comptes 1907 - 1912, un cahier
- Quelques rapports de commission de gestion
- Comptes 1966 - 1967; 1967 - 1968; quelques feuilles

JBCC Correspondance

1872 - Une liasse; classée chronologiquement. Pour toutes recherches sur un point précis et pour une affaire donnée, après avoir consulté les autres secteurs, veuillez vous en référer à la correspondance où pourront figurer diverses pièces qui auraient éventuellement pu être placées ailleurs.

JBC SOCIETE DE LAITERIE DU LIEU (suite) OU DE FROMAGERIE

JBCD Pièces justificatives

1882 - 1971 Une liasse, essentiellement les années 1882 - 1883; 1886 - 1887.
Consulter également travaux et contentieux.

JBCE Lait coulé

1900 - 1901	Un cahier
1902 - 1903	Un cahier
1903 - 1905	Un cahier
1905 - 1907	Un cahier
1907 - 1908	Un cahier
1908 - 1910	Un cahier
1910 - 1911	Un cahier
1911 - 1912	Un cahier
1912 - 1913	Un cahier
1913 - 1914	Un cahier
1914 - 1915	Un cahier
1915 - 1916	Un cahier
1916 - 1917	Un cahier
1917 - 1918	Un cahier

JBC SOCIETE DE LAITERIE DU LIEU (suite) OU DE FROMAGERIE

JBC1 STATISTIQUES

Ce dossier comprend entre autre:

- 1900 - Tableau indiquant le rapport du lait pendant les 17 derniers exercices (1882 à 1899), soit dès la reconstitution de la société et la reconstruction de son bâtiment.
- 1911 - Quantité de lait apporté à la fromagerie pendant les années 1880 à 1909 (incomplet).
- 1929 - Etat nominatif des membres de la Société
- Récapitulation des livraisons de lait et des surfaces exploitées par les membres durant les années 1933/1934; 1935/1934; 1938/1939;
- 1940 - Liste des abonnés et nombre de vaches
- 1941 - Idem
- 1932 à 1942: lait coulé par Mr. Charles Dépraz (voir contentieux).

JBC# J CONTRATS DE VENTE (vacherins, fromages, lait)

Une liasse des années 1869 à 1943

JBC# STATUTS, REGLEMENTS,

- 1882 *Règlements pour la Société de la fromagerie du Lieu, dispositions fondamentales, avec la signature des sociétaires, approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 22 mars 1882.*
- 1913 *Sans date, statuts révisés de la Société de Fromagerie du Lieu*
- 1925 *Status de la Fédération des laiteries du Jura*

JBC SOCIÉTÉ DE LAITERIE DU LIEU (suite) OU DE FROMAGERIE

JBCL PIECES DIVERSES

- 1873-74 Argent pour la vente du lait (un carnet)
1879
1885 Deux polices d'assurance incendie
1889 Procuration au président Emile Meylan
1893 Patente de société anonyme ou association délivrée par le département des finances du Canton de Vaud à la Société de fromagerie du Lieu.
1902 Compagnie vaudoise des Forces Motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, commune du Lieu, police d'abonnement pour la force motrice.
1916 Procuration au président Emile Meylan
1917 Engagement d'abonnement à la force motrice
1927 Cautionnement du laitier Jean Aubert
1927 Patente de Société anonyme
1931 Idem
1933 Extrait d'inscription au registre du commerce, bureau du Service
1946 Cautionnement solidaire du laitier Otto Gerber
— Un certificat de membre de la fédération des laiteries du Jura délivré à la Société de laiterie du Lieu.

JBCM IMPRIMES

- 1912 Village du Lieu, Service des eaux, police d'abonnement
1928 Service électrique intercommunal Le Chenit - Le Lieu, règlement
1944 Statuts d'une Société de Laiterie ou de Fromagerie.

JBCZ INVENTAIRES

- 1866 Inventaire des objets mobiliers remis à Louis Dépraz de Samuel, du Lieu, par la société de la fromagerie du Lieu
1876 Inventaire des objets mobiliers de la fromagerie du Lieu, remis à Julien Reymond du dit endroit, le 2^e octobre 1876
— Sans date, un carnet, inventaire des meubles.

JBC SOCIETE DE LAITERIE DU LIEU (suite) OU DE FROMAGERIE

JBCF CONTENTIEUX

- 1 1906 - 1908 *Affaire Sté de Laiterie - Louis Dépraz. Analyse: Louis Dépraz, membre de la Sté de Fromagerie du Lieu, n'apporte plus son lait à la fromagerie. Comme c'est un gros producteur, environ 40 000 litres par année, soit environ le 1/5 de l'apport total des sociétaires, il porte de ce fait un tort considérable à la société. Finalement, après de laborieux et longs pourparlers avec les fils du dit Louis Dépraz qui auraient repris le domaine à leur charge, il est conclu un arrangement qui évite que l'affaire ne se termine en procès.*
- 2 1925 - 1928 *Affaire Delacrétaz, laitier au Sentier - Charles Benoît, laitier au Sentier puis au Lieu. Un volumineux dossier pour une affaire de vente de lait à domicile.*
- 3 1941 - 1944 *Affaire Sté de Laiterie - Otto Gerber - Charles Dépraz. Ce dernier est accusé de mouiller son lait après analyse. Egalement un volumineux dossier. Les méandres de la justice. Ou le coupable, qui fera recours au tribunal fédéral, s'en sort mieux que les lésés!*

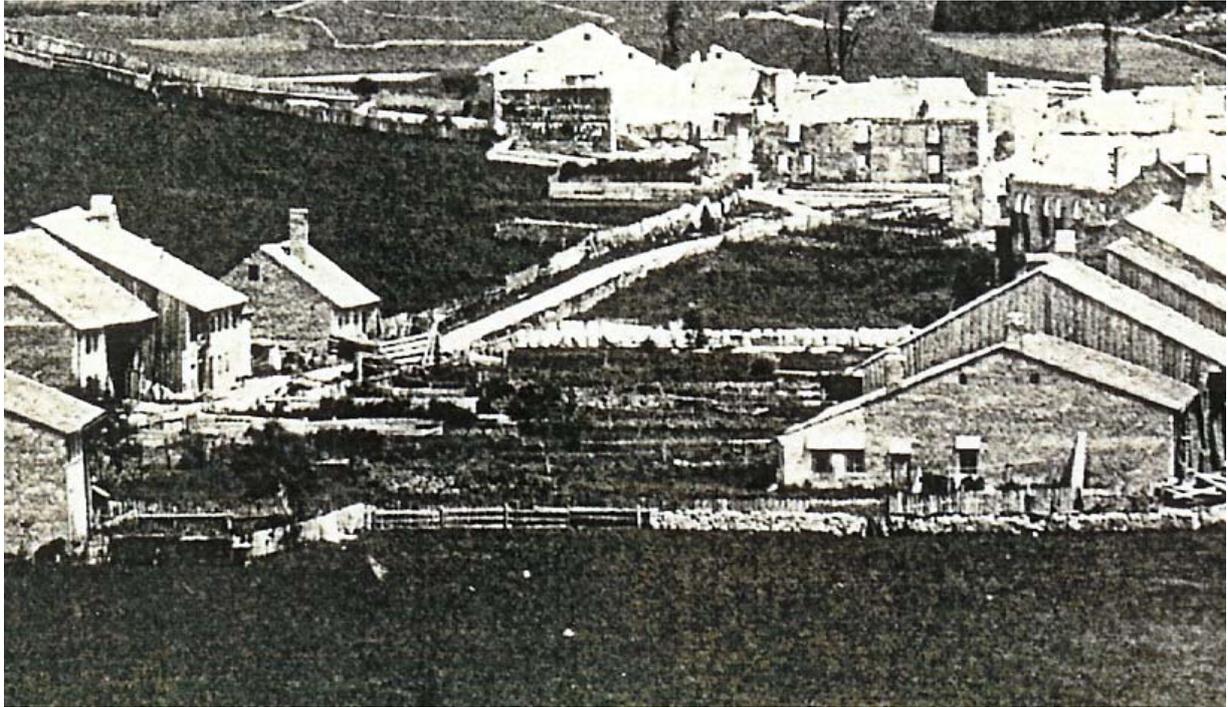
JBCG TRAVAUX

- 1882 *Reconstruction de la fromagerie du Lieu*
- 1912 *Idem*
- 1917 *Installation d'une baratte, centrifuge, meule à aiguiser, transmission nécessaire et moteur électrique*
- 1913 *Fromagerie du Lieu, construction d'un appartement à la Laiterie du Lieu, cahier des charges.*

JBC SOCIÉTÉ DE LAITERIE DU LIEU (suite) OU DE FROMAGERIE

JBCII ACTES

- 1869 Acquis fait par la société de la fromagerie du Lieu de Félix Ferdinand Guignard du dit Lieu. Un terrain au lieu dit "Aux Terreaux".
- 1870 Obligation en faveur de la caisse hypothécaire d'amortissements à Lausanne contre la Société de fromagerie du Hameau du Lieu. Capital: frs 1600.-
- 1881 Engagement des membres de la Société de la fromagerie du Lieu à faire partie de la nouvelle société qui sera formée, pour l'achat des immeubles provenant de Henri Meylan de Charles et la reconstruction du bâtiment d'après les décisions de l'assemblée du 26 septembre 1881.
- 1882 Acquisition en faveur de la Société de fromagerie du Lieu faite de Louise Rochat au Pont, et de Fanny Guignard au Solliat. Une maison, une place de dix-huit mètres, un pré de cinq ares septante-huit mètres.
- 1882 Acquisition en faveur de Nouvelle Société de fromagerie du Lieu faite de Ancienne Société de fromagerie du Lieu. Un bâtiment servant de fromagerie, deux places.
- 1882 Obligation en faveur de Henri fils de défunt Antoine Constant Dépraz au Séchey contre la Société de la fromagerie du Lieu. Capital: 5000.-
- 1883 Obligation en faveur de la Caisse Hypothécaire cantonale vaudoise contre la Société de Fromagerie du Lieu. Capital: 4000.-
- 1890 Cédule de la Sté de Fromagerie du Lieu en faveur de Julien fils de défunt Henri Meylan du Lieu. Capital: 400.-
- 1890 Obligation hypothécaire en faveur de Henri-Alexandre Dépraz au Séchey, contre la Société de la Fromagerie du Lieu. Capital: 5000.-
- 1896 Cédule de la Sté de Fromagerie du Lieu en faveur de Julien feu Henri Meylan du Lieu. Capital: 400.-
- 1899 Cédule en faveur de Meylan Jean au Lieu contre la Fromagerie du Lieu. Capital: 2200.-
- 1906 Acquisition faite par la Nouvelle Sté de Fromagerie du Lieu de Marie-Louise, née Dépraz femme de Jules-Emile Dépraz au Lieu. Un jardin de septante-trois centiare pour la somme de 120.-
- 1907 Acquisition faite par la Société de fromagerie du Lieu de la Commune du Lieu. Deux parcelles pour le prix de 183.60
- 1914 Vente faite par Edouard-Jules fils de feu Félix-Ferdinand Guignard du Lieu à la Nouvelle Société de fromagerie du Lieu. Deux parcelles de terrain pour la somme de 100.-



Ci-dessus la fromagerie en 1858 (photo Auguste Reymond de l'incendie) et ci-dessous reconstruite après 1882. La différence ne paraît pas évidente. On remarquera cependant l'emplacement différent de la cheminée et une modification sensible des portes et fenêtres.

